



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

Libreville, le 19 DEC. 2011

DECISION N° 00010 /D/CIMA/CRCA/SG/SGAF/CBPP/IN/11
Portant nomination de Monsieur **DONESSOUNE Raoul Gabin** en
qualité de commissaire contrôleur stagiaire des assurances au
sein du Secrétariat Général de la CIMA.
(REGULARISATION)

Le Président de la Commission Régionale de Contrôle des Assurances (CRCA),
Vu le traité instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances
dans les Etats Africains, notamment en son article 66 paragraphe 3,
Vu le Statut du personnel du Secrétariat Général de la CIMA,
Vu le compte rendu de déroulement du concours de recrutement des commissaires
contrôleurs de la Conférence Inter-africaine des Marchés d'Assurances (CIMA) du 17
septembre 2010,
Vu les nécessités de service,

DECIDE :

ARTICLE 1^{ER} : Monsieur **DONESSOUNE Raoul Gabin**, est nommé Commissaire
Contrôleur Stagiaire des Assurances au Secrétariat Général de la CIMA.

ARTICLE 2 : L'intéressé bénéficiera des avantages attachés à ses fonctions,
conformément aux dispositions du statut du personnel et ses annexes.

ARTICLE 3 : La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} février 2011, sera
communiquée partout où besoin sera.



[Signature]
Damba Samba DIALLO